

COMMENT VOTER LORSQU'ON A PAS EU SA NOTICE DE VOTE ?

▲ Dans le supérieur, les personnels votent à l'urne le 6 décembre pour le CTMESR et le CTU.

ET DANS L'EDUCATION NATIONALE...

Vous pouvez créer votre espace électeur avec la notice de vote qui a du arriver aujourd'hui dans votre établissement à cette adresse : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

① Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote, il faut la réclamer, néanmoins vous pourrez quand même voter sans !

En effet, si vous connaissez votre NUMEN et votre identifiant d'adresse mail académique : vous pouvez voter à partir de <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

② Si vous ne connaissez pas votre NUMEN, il faut :

Vous avez deux solutions :

- le demander au gestionnaire GEP de votre établissement (secrétariat),
- en faire la demande auprès de votre gestionnaire administratif qui vous l'expédiera à la dernière adresse postale que vous lui avez notifiée (vérifier par téléphone), adressez-vous :
 - à la Division des Personnels du rectorat pour les enseignants titulaires et stagiaires du second degré, les CPE, les COP et les personnels de documentation ;
 - à la DSDEN du département d'exercice pour les personnels enseignants du 1^{er} degré.

③ Si vous ne connaissez pas votre adresse mail académique : il faut aller sur le portail de connexion du serveur de mail académique (taper sur google : « webmail académie ») et suivre les instructions.

Et grâce à votre NUMEN vous allez pouvoir retrouver votre identifiant-e.